



**Mme BREITHEL Karine**  
Chemin des Faïsses  
34470Pérois  
Tél : 06.82.56.31.30  
Siret : 485 219 945 00017

NOM : .....PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....VILLE : .....

E-mail : .....Téléphone : / / / /

**Atteste sur l'honneur vouloir réserver un chiot de Race BERGER ALLEMAND inscrit au LOF**

(Rayer la mention inutile) MALE – FEMELLE - POILS COURT – POILS LONG

DATE DE NAISSANCE : Avril 2021 - (Disponible dès 8 semaines) à partir du : Juin 2021 PUCE(E), VACCINE(E),  
VERMIFUGE(E) et avec un certificat vétérinaire de bonne santé.

**NOM DU PERE : MAMBO DES HAUTS DE FONTAINE.**

**NOM DE LA MERE : JILL DU MAZET DES SALINS.**

#### **ACOMPTE**

(Acompte de minimum **400 €**, en cas de désistement de l'acheteur les sommes seront gardées à titre de dédommagement, la totalité du prix du chiot sera payé maximum lors du départ de celui-ci, en cas d'un dernier paiement par chèque il devra être encaissé avant l'envoi des papiers du chiot).

PRIX DE VENTE : 1 400 € *Rayer la mention inutile*

ACOMPTE A VERSER : 400 € ESPECE ou CHEQUE N° :

CONDITIONS PARTICULIERES : La visite des chiots se fera à partir de 7 semaines.

À ..... le .....

BON POUR ACCEPTATION LU ET APPROUVE

LE VENDEUR

L'ACHETEUR

**FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE**

## CONDITIONS DE VENTE

**ACOMPTE** : Lie entièrement les parties qui ne peuvent plus se dégager de la vente. L'acheteur est tenu de payer l'intégralité du prix, le vendeur est tenu de le livrer.

Si pour une raison indépendante de la volonté de l'éleveur, le chiot ne peut être livré (décès ou maladie), celui-ci s'engage à rembourser le dépôt. **L'ACHETEUR** garantit qu'il n'agit pas en qualité d'intermédiaire d'un tiers quel qu'il soit. S'il s'avère être le cas, le contrat de vente ou la réservation serait immédiatement rompu(e) et l'éleveur serait libre de reprendre ou faire reprendre le chiot ou chien, les sommes versées ne seraient pas restituées à l'acheteur. Les frais engagés pour le retour du chiot (ou chien) chez son éleveur resteraient à la charge exclusive de l'acheteur.

**L'ACHETEUR** s'engage à prendre possession du chiot entre 8 et 9 semaines passée cette limite l'acheteur s'engage à verser un supplément au vendeur.